

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du jeudi 3 août 2006**

L'an deux mil six, le 3 août, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de NEUNG sur BEUVRON se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.121-10 et L. 122-5 du code des communes.

Etaient présents M. le Maire, Michel LEGOURD, Yasmine BRUNET, secrétaire de mairie, et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Marie-Thérèse LEGOURD, Claude HENRY, Annick LELIEVRE, Maurice DELANOUE, Sébastien NURET, Brigitte SCHRICKE, Philippe SEDILLEAU, Christine PILLAULT.

Excusés : Catherine ANDRE et Jean-Michel DOUSSELIN

Absents : Philippe FOUCHER, Daniel GRIBONVALD.

Président : Michel LEGOURD.

Secrétaire : Brigitte SCHRICKE.

Ordre du jour :

- Délégation du droit de préemption urbain à la Communauté de Communes
- Délégation de pouvoirs aux Maire et adjoints
- Modification des statuts de la Communauté de Communes
- Lotissement de Courton
- Eclairage des Gouédières
- Cession du Centre de Secours au SDIS
- Cantine scolaire
- Comice agricole

- Affaires diverses

Séance ouverte au public.

Examen de l'ordre du jour :

1- Délégation du Droit de Prémption Urbain (DPU) vers la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs.

Le DPU sur la zone de Villemorant doit être transféré à la Communauté de Communes.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil approuve ce transfert.

2- Délégation de pouvoirs aux Maire et adjoints.

Les délégations de pouvoirs données dans le cadre du POS doivent être renouvelées suite à l'adoption du PLU.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil approuve cette délégation.

3- Modification des statuts de la Communauté de Communes

Le Conseil doit adopter la modification des statuts de la Communauté de Communes pour qu'ils répondent à la législation actuelle.

Délibération : A l'unanimité, le Conseil adopte cette modification.

4- Lotissement de Courton

Il est apparu que finalement il était possible de prévoir sur ce site des parcelles d'une surface inférieure à 1.500 m² avec assainissement individuel.

Un deuxième plan a donc été dressé.

Le projet reste à l'étude.

5- Eclairage des Gouëdières

Quatre entreprises ont répondu aux appels d'offres.

Les prix s'étalent de 51.445 € TTC à 70.657 € TTC.

Le Conseil décide de retenir l'entreprise la moins disante : la société SOMELEC (entreprise de Cellettes).

Délibération : A l'unanimité, le Conseil retient l'entreprise SOMELEC.

6- Cession du Centre de Secours au SDIS

Afin de permettre au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loir et Cher de poursuivre son action d'entretien et d'aménagement du centre de secours de Neung, il convient d'opérer un transfert en pleine propriété des bâtiments, en supprimant l'actuelle clause de retour, incompatible avec la législation en vigueur.

Délibération : A l'unanimité, le Conseil approuve ce transfert en pleine propriété.

7- Cantine scolaire

Les nouveaux statuts de la cantine scolaire ont été adoptés par le Conseil municipal de La Ferté Beauharnais qui participe désormais aux frais engagés, au prorata des élèves de sa commune.

Le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 a modifié les règles d'encadrement des augmentations de tarifs de restauration scolaire. Si le principe de liberté de fixation des tarifs demeure, une règle de plafonnement a été instituée concernant les augmentations (dans la limite de 10 % d'augmentation).

Une application de 10 % au 1^{er} septembre 2006 porte le prix du repas à 2,80 € (pour un coût réel d'environ 6,50 €) et à 4.20 € le prix du repas adulte.

Délibération : A l'unanimité, le Conseil approuve cette modification du prix des repas.

8- Comice agricole

Les 30 juin et 1^{er} juillet 2007 aura lieu, à Neung, le comice agricole. Même si l'organisation en revient à la Communauté de Communes, c'est une lourde tâche à prévoir, dès lors que la manifestation est prévue sur la commune de Neung.

Il faudrait mettre en place dès septembre 2006 une commission et désigner des responsables pour les diverses activités à prévoir : participation des associations, tenue des buvettes, repas, décors ...

9- RVS Selles sur Cher

Compte tenu des travaux qui ont dû être reportés, pour une meilleure gestion du chantier, il convient de demander de nouveaux devis.

Délibération : A l'unanimité, le Conseil approuve.

Questions diverses :

- La Tharonne à sec : il n'y a pas eu de pompage irrégulier sur Neung mais à Chaumont sur Tharonne. La situation a été régularisée.
- Un nouveau correspondant de la Nouvelle République, M. DURETZ, a été adjoint à Mme Annie HUBERT.
- Les plantations à la Forge et au bord du Beuvron viendront après la réalisation du renforcement des berges selon le devis de l'entreprise EUROVIA.
- Chemin menant à la salles des fêtes : il est emprunté par des voitures et dans les deux sens, alors qu'il n'est pas encore officiellement ouvert. Le respect des lieux et des travaux en cours s'impose.
- La main courante de la nouvelle passerelle sera remplacée. C'est le bois qui était défectueux.
- Un nouveau dépôt sauvage a été découvert Chemin des Meuniers. Il a été nettoyé. Il est rappelé qu'en aucun cas ce chemin ni les abords du terrain communal, Allée Royale, ne peuvent servir de décharge publique.
- La question est posée de savoir où mettre les gravats provenant de la démolition d'une partie de l'ancien Hôtel des Tilleuls. Possible utilisation dans le cadre de projets communaux près de la salle des fêtes.
- L'aménagement d'un abri à bois est prévu au stade, pour chauffer la nouvelle salle.
- Pour la rentrée scolaire, divers travaux d'été ont été effectués à l'école : peinture des deux entrées de cantine, renouvellement du sable, restauration du grillage.

Le projet de construction de nouveaux sanitaires est en cours, l'aménagement de la cour ne peut être envisagé tant que le niveau définitif de la Place Prudhomme après les travaux de réfection n'est pas connu.

- Début janvier, après la journée des vœux du Maire, la toile recouvrant les murs de la salle des fêtes sera arrachée. Une toile de verre acoustique sera posée puis peinte.
- Les cuves de la station service ont été neutralisées. Les nouvelles cuves devraient arriver vers le 15 septembre.
- Le rapport du service des Hypothèques est enfin parvenu et il va être possible de payer le terrain de courton.
- M. Lucien Duchesne ouvre un lotissement de 5 pavillons sur le terrain qu'il possède à Montgon.
- Il reste un terrain de disponible au lotissement des places basses.
- L'entretien des chemins communaux devra être poursuivi.
- La commission du bulletin municipal a demandé un devis pour l'insertion de quatre pages de photos couleur au milieu du bulletin.
- Il est prévu d'installer un parking à vélo à côté de la pompe de la place de Gaulle.

La séance est levée.

Le maire et les conseillers ont signé.